LES ENGAGEMENTS NESTENN POUR CONTINUER À FAIRE VIVRE VOTRE PROJET

VOUS ÊTES LOCATAIRE EN PRÉAVIS : NOS RÈGLES DE VISITE

Pour vous assurer une sécurité sanitaire optimale lorsque vous louez un bien, le Groupe Nestenn met en place toutes les procédures de prévention et de protection de la santé des personnes (collaborateurs, bailleurs, locataires, partenaires), en complément des gestes barrières recommandés par l'Etat.

Les visites sont autorisées uniquement pour la location d'une résidence principale.

Rappel des gestes barrières



Port du masque obligatoire



Distanciation sociale



Déplacements individuels (chacun son véhicule)



Désinfection des mains au gel hydroalcoolique avant et après la visite



Limitation du nombre d'occupants durant la visite et 2 personnes maximum dans chaque pièce

Respect du protocole de visite

01.



Présentation du bien en visite virtuelle, reportage photos.

06.



Distanciation sociale et respect des gestes barrières (masque, gel hydroalcoolique)

02



Signature de l'accord préalable à la visite en amont, confirmation de rdv la veille et envoi de sms 1 h avant la visite

07.



Réduction du nombre de personnes présentes pendant la visite (1 professionnel, 1 candidat)

03



En cas de symptômes ou de cas contact COVID-19, annulation de la visite

08



Visite groupée interdite, une visite par demi-journée limitée à 30 minutes maximum

04



Aération des pièces et ouverture des portes 15 mn avant la visite et entre chaque visite

09



Utilisation des ascenseurs déconseillée

05.



Désinfection des surfaces de contact (poignées, interrupteurs, boutons, ...)

10.



Dématérialisation des documents (envoi par courriel - compte rendu visite)

Web: gouvernement.fr/info-coronavirus Tél: 0 800 130 000 (appel gratuit)

L'application TousAntiCovid est disponible au téléchargement sur :





